

COMPTE RENDU REUNION CSE 17 octobre 2023

Cette réunion s'est tenue (un mois de retard) suite à l'insistance des élus du CSE pour terminer l'ordre du jour de la réunion du 12 septembre 2023 interrompue au bout de trois heures.

Encore une fois, aucune convocation n'a été envoyée. Seuls les élus de la CGT ont participé.

Madame Epper présidait la réunion assistée de monsieur Savignard (RH groupe Fareva).

Nous avons demandé à madame Epper la raison de sa présence étant donné que certaines rumeurs disent qu'elle n'est plus directrice par intérim.

Madame Epper répond qu'elle continuera à assurer un relais en cas d'absence de monsieur Bonnet, qu'aujourd'hui elle a une délégation pour assurer la présidence et qu'effectivement elle n'est plus directrice par intérim.

Monsieur Campagnie, responsable financier de l'usine est venu répondre aux **questions sur les comptes 2021 posées en novembre 2022.** Dès novembre 2022, monsieur Campagnie avait préparé des réponses. Il a fallu onze mois pour que ces réponses arrivent aux élus.

Cette lenteur à répondre nous conforte dans notre choix de faire appel à un expert choisi par le CSE pour nous aider à mieux comprendre les comptes de Cosmeva.

Monsieur Campagnie n'a pas manqué de se plaindre que le recours à cet expert alourdira les charges pesant sur Cosmeva de 20 000 €.

Pourtant juste avant, il nous avait confirmé que le déficit cumulé de Cosmeva était de 23 millions fin 2021 et l'endettement auprès de Fareva de plus de 19 millions. Tout en nous disant qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter puisque Fareva était derrière.

Que les directeurs se rassurent, ces 20 000 € serviront, nous espérons, aux salariés à comprendre les tripatouillages qui expliquent le mystère de ce déficit chronique. Pour une fois 20 000 € seront bien placés. Pas comme de nombreux investissements bien plus onéreux qui ne servent visiblement à rien.

La direction nous a confirmé que la pause d'un jour de compensation de l'habillage le vendredi se traduit par le décompte d'une journée de travail comme les autres.

D'après nous, la compensation pour l'habillage devant être proportionnelle au temps passé, le décompte devrait l'être aussi : 6 heures seulement le vendredi.

Franck Savignard nous conseille donc de ne pas poser de vendredi au titre de la compensation de l'habillage pour ne pas être perdant.

Nous pensons plutôt qu'il va falloir que nous obtenions une compensation totale du temps d'habillage.

La direction a pris note de toutes les **anomalies relevées par nous depuis des années sur les coefficients**. C'est la première fois que quelqu'un de la direction semble s'intéresser vraiment à ce que l'on explique. On verra ce qu'il en est réellement.

Plus surprenant : la directrice elle-même pensait nous a t'elle dit que les caristes embauchés l'étaient au coefficient 175. Non madame, ce n'était pas le cas lors de l'embauche des nouveaux caristes au printemps.

Nous avons aussi insisté pour que ce coefficient 175 s'applique également aux caristes en intérim.

Réponse incroyable : « mais ils ont déjà leur prime de précarité ».

Nous avons fait remarquer que cette prime de précarité n'a rien à voir avec ce sujet.

Encore plus incroyable quand les deux directeurs présents ont justifié que des collègues soient au coefficient 160.

Notre réponse a été des plus simple : vos paroles sont choquantes car le salaire de ce coefficient ne permet pas de vivre comme il faut.

Madame Epper dit que pour avoir **la prime responsable de ligne**, les intérimaires n'ont qu'à accepter l'embauche.

Nous avons redit que cela n'a rien à voir : à capacité égale, les intérimaires doivent avoir la même rémunération qu'un embauché.

Franck Savignard a parlé de critère d'ancienneté possible.

Nous avons répondu qu'après quelques mois ce critère serait discriminatoire.

Enfin, sur **le paiement des jours fériés du jeudi de l'Ascension et du 15 août aux intérimaires**, la direction a brutalement refermé la porte entrouverte en septembre.

Elle prend le mauvais prétexte des interruptions de contrats à la semaine pour ne pas payer ces jours fériés alors que ces contrats sont illégaux dans leurs applications à Cosmeva.

Deux jours d'économiser sur le dos de 50 intérimaires, ça vaut le coup de raconter n'importe quoi.

Journée de solidarité, la direction a confirmé que l'an prochain nous ne travaillerions que 7 heures la journée de solidarité. Simplement ce que demandait beaucoup de salariés depuis des années.

Nous avons abordé les problèmes posés par **les heures supplémentaires faîtes en horaire d'équipe** : non majoration de 25 %, non prise en compte pour le passage des consignes. Si le chef d'équipe présent le soir sans responsable décide de rester, ce sont des heures supplémentaires. La direction dit qu'elle va y réfléchir.

Nous avons insisté une fois de plus pour l'installation d'**une vraie salle de repos pour les fabricants** au premier étage, proche de leurs vestiaires. Qu'ils ne soient pas obligés d'aller au rezde-chaussée à l'UAP1.

Pour les représentants de la direction, la situation actuelle ne pose pas de problème et donc elle ne fera rien. Il n'en est pas question.

Les élus CGT ont voté une délibération pour exprimer leur opposition à la **fermeture de l'usine de Nottingham** qui va entraîner la destruction de centaines d'emplois.

La directrice ne confirme pas les dates sur l'arrivée de la **production Sultan** (venant de l'usine anglaise qui va fermer) données par monsieur Bonnet.

Le propriétaire de la marque Sultan, WBA, doit d'abord donner les autorisations de produire à l'usine Cosmeva, ce qui est en cours.

A l'occasion des demandes de réparations ou de modifications discutées à cette réunion, nous apprenons que des **gros travaux vont être fait** : modification des racks du Silo, changement des transformateurs de l'usine. Ce sont des travaux à plusieurs centaines de milliers d'euros chacun. Mais quelques dizaines de milliers d'euros pour les jours fériés et prime des intérimaires ou des coefficients, là ce n'est pas envisageable pour la direction.

Pour l'installation du nouveau transformateur, la direction prévoit **deux jours de fermeture de l'usine,** en début d'année 2024.

Nous avons demandé à la direction de participer au surcoût du **repas de Noël**, en gros dix euros par repas. Là aussi, ce n'est pas gagné.

Le 18 octobre 2023.